



200104 MOT DU MAIRE

Une rencontre avec le député Tardif se fera au bureau de Trois-Pistoles, mercredi le 15 janvier à 16h avec les conseillers et conseillères.

200105 COMPTES DU MOIS

| COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS | | |
|---|---|---------------------------|
| Salaire du 1er déc 2019 au 31 déc 2019 | | |
| | | Total 12 151,25 \$ |
| COMPTES REÇUS AU COURANT DU MOIS À PAYER LE MOIS SUIVANT | | |
| Facture reçu en décembre et payé en janvier | | |
| # chèque 11162 Wurth Canada | Pièce, essuie-glace | 258,17 \$ |
| # chèque 11163 Harnois Énergie | Mazout Essence Diesel 8 factures | 4 568,95 \$ |
| # chèque 11164 Signalisation Lévis inc. | Frais de transport pour les pancartes | 63,24 \$ |
| # chèque 11165 Ateliers de réparations générales | Flat bar, prestone, hose preston | 133,73 \$ |
| # chèque 11166 Servitech | Tenue à jour, révision des rôles 2019 | 133,05 \$ |
| # chèque 11167 Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu | Séparation du coût transport Morneau pour couteaux | 73,00 \$ |
| # chèque 11168 Receveur général du Canada | Licence annuelle pour les radios | 68,00 \$ |
| # chèque 11169 La buanderie RDL | Salopettes et tapis | 73,58 \$ |
| # chèque 11171 Kopilab | Copies facturables | 58,69 \$ |
| # chèque 11172 Métal A.P | Convoyeur camion | 79,92 \$ |
| # chèque 11173 Équipement SMS | Couteau de l'aile de côté | 752,79 \$ |
| # chèque 11174 MRC de Témiscouata | Paiement WI-FI 1/5 sur 5 ans | 300,00 \$ |
| # chèque 11175 Garage Éric Rioux | Hose à power steering | 180,74 \$ |
| # chèque 11176 Solution RDL Informatique | Service technique | 23,26 \$ |
| # chèque 11177 Serge Tanguay | Contribution aux dépenses d'essence (trappe de castors) | 100,00 \$ |
| # chèque 11178 Télécommunication de l'Est | Système de CB payé par la subvention sécurité civile | 5 521,13 \$ |
| # chèque 11179 RDL Télécom | Rechargement extincteur | 43,04 \$ |
| # chèque 11180 Ferme Yves Pelletier | 2e partie du contrat hiver | 4 068,10 \$ |
| # chèque 11181 Fonds d'information sur le territoire | Mutation | 8,00 \$ |
| # chèque 11182 M2 Télécoms | Vérification problème de téléphone | 149,47 \$ |
| Bell | Internet | 76,28 \$ |
| Bell | Téléphone | 137,59 \$ |
| Hydro Québec | Éclairage de rue | 407,68 \$ |
| Visa | Achat d'équipement de bureau | 291,41 \$ |
| Retenues à la source | Provincial | 2 347,22 \$ |
| Retenues à la source | Fédéral | 974,74 \$ |
| | | 20 891,78 \$ |
| Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés. | | |
| Josée Sirois Directrice générale et secrétaire-trésorière | | |

| REVENUS | | |
|------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| Loyers | Loyers | 718,00 \$ |
| Sacs de recyclage | Sacs de recyclage | 27,50 \$ |
| Taxes contribuable | Taxes contribuable Dépôt direct | 593,61 \$ |
| Taxes contribuable | Taxes contribuable | 2 327,62 \$ |
| Dépôt ministère du Transport | 1er paiement du contrat 2019-2020 | 23 071,38 \$ |
| | | 26 738,11 \$ |

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil adopte les comptes du mois.

Adoptée.

200106 CORRESPONDANCE

A) Lettre recommandée du CDC

Le CDC veut avoir des informations sur l'argent reçu des assurances suite au refoulement d'égout du 3 mai 2018. Nous avons encore des informations à prendre avant de répondre au CDC.



- B) Le Grand Prix de la Santé et sécurité du Travail
La CNESST organise un concours pour faire connaître les réalisations des municipalités en matière de santé et sécurité au travail.
- C) Offre de services de consultations juridiques « Première Ligne »
Moreau Avocats Inc, nous font une offre de service pour des services de consultations juridiques. Nous garderons cette offre dans la filière « offre de service ».

200107

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 311-2020 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le règlement 311-2020 sur le traitement des élus 2020.

Adoptée.

200108

8. RÉSOLUTION 200108 ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Attendu que la MRC des Basques a complété un projet de schéma révisé de couverture de risques pour son territoire et ce, tel que requis par l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4) ;

Attendu qu'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Saint-Guy doit adopter un plan de mise en œuvre comprenant les actions dont elle sera en charge en vertu de ce schéma révisé;

Pour ces motifs,

Il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Guy adopte le plan de mise en œuvre dudit schéma révisé comprenant les actions dont la municipalité sera en charge, pour la période 2020-2025, en matière de sécurité incendie.

Adoptée.

200109

9. RÉSOLUTION 200109 DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFÉCTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.

PROJET DE RÉSOLUTION

DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François et ces cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants;

- a) La capacité de payer des municipalités ;
- b) L'accès difficile aux programmes existants ;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) La pérennité des infrastructures.



EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Nathalie Trudeau, IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Guy appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ;

QUE la municipalité participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

- a) La capacité de payer des municipalités ;
- b) L'accès difficile aux programmes existants ;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables ;
- d) La pérennité des infrastructures.

QUE cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Transports avec copie au député, Monsieur Denis Tardif afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

QUE la directrice générale, Josée Sirois soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

Adoptée.

200110 **10. DEMANDE D'APPUI À UNE RÉSOLUTION DE SAINT-MATHIEU-DE-RIOUX SUR LES RÈGLES D'ADMISSION AU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE (PEQ)**

ATTENDU que le gouvernement du Québec a décidé de modifier de façon importante les règles d'admission au Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

ATTENDU que les CÉGEPs de l'Est-du-Québec et l'Université du Québec à Rimouski comptent un grand nombre d'étudiants étrangers qui viennent étudier dans leurs institutions grâce au PEQ

ATTENDU que des programmes scolaires, voire la survie de certaines de ces institutions d'enseignement supérieur, seront remis en question en raison des modifications au PEQ proposées par le gouvernement du Québec

CONSIDÉRANT que les milieux économique, entrepreneurial, collégial, universitaire québécois et le milieu régional se mobilisent pour demander au gouvernement québécois et le milieu régional se mobilisent pour demander au gouvernement du Québec de revenir aux critères du PEQ tel qu'appliqués avant les modifications annoncées par le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

CONSIDÉRANT que la baisse démographique demeure un enjeu de taille pour la région des Basques et l'ensemble de l'Est-du-Québec

CONSIDÉRANT que la rareté de la main-d'œuvre frappe la région des Basques et l'ensemble de l'Est-du-Québec

CONSIDÉRANT que les étudiants qualifiés, formés par nos institutions d'enseignement supérieur et bénéficiant du programme PEQ sont aussi intéressés à s'établir dans notre région

Il appert que la réforme PEQ proposée par le gouvernement sera contre-productive au niveau économique, démographique et social pour la région des Basques et pour l'ensemble du milieu régional.

Il est proposé par le conseiller Yannick Pelletier et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité de Saint-Guy demande aux ministres de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Simon Jolin-Barette, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge et au premier ministre M. François Legault de renoncer aux modifications du Programme de l'expérience québécoise annoncées le 30 octobre 2019.



- La municipalité de Saint-Guy demande aussi que dans de futures modifications du PEQ, l'apport positif de ce programme dans les régions aux niveaux des institutions d'enseignement, de la rareté de la main-d'œuvre et de la baisse démographique soit maintenue.

Adoptée.

200111

11. RÉOLUTION 200111 TECQ 2014-2018 REDDITION FINALE

Attendu que

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par madame Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité,

Il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe version n° 5 comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée.

200112

12. RÉOLUTION 201112 HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE 2020

Il est proposé par Jean-Pierre Saucier et résolu à l'unanimité que l'horaire de la bibliothèque 2020 présentée soit adopté.

Adoptée.

200113

13. RÉOLUTION 200113 LOCATION DE LA SALLE ÉLECTION FÉDÉRALE

Il est proposé par Nathalie Trudeau et résolu à l'unanimité qu'un montant de 130\$ soit remis à la CDC pour la location de la salle lors des élections fédérales.

Adoptée.

200114

14.VARIA

Aucun point au varia

200115

15.PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions sur les vidanges
Questions sur l'évaluation démographique
Questions sur les élections



201116 **16. PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL**

Lundi 3 février 2020. 18h30

201117 **17. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL**

Lundi 10 février 2020, 19h

200118 **18. RÉSOLUTION LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Roger Rioux et résolu à l'unanimité des membres présents que la levée de l'assemblée soit faite à 19h25.

Adoptée.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions :

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Maxime Dupont
Maire

Josée Sirois,
d.g/s.t